



DÉLIBÉRATION

de la Commission de la Recherche de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 5 mai 2022

Délibération n°18-2022 : Exonération des droits d'inscription pour les doctorants en contrat CIFRE.

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la réunion des Directeurs-Directrices de laboratoires réunie en date du 28 avril 2022 ;

Vu les modalités d'organisation de vote proposées lors de la commission de la recherche du 30 septembre 2021 par le Vice-président en charge de la recherche, de la formation doctorale et du numérique compte tenu de la séance tenue en comodal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve l'exonération des droits d'inscription d'une année sur l'ensemble du parcours doctoral, à titre exceptionnel, pour les doctorants en contrat CIFRE inscrit à partir du 1^{er} avril de l'année n, amenés à régler 4 (quatre) inscriptions pour une durée de thèse de 3 ans avant soutenance, et, qui ne bénéficie pas d'une prise en charge par l'entreprise des droits d'inscription.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 14
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 19
- Pour : 19
- Contre : 0

Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe :